

Glossaire proposé par la FWPSanté

au départ du document « Des mots pour parler d'évaluation, sélectionnés et commentés par G. Absil et C. Vandoorne, SCPS APES-ULg, Education santé, 2012, N° 283».

Version du 26 mars 2021

Ce glossaire n'a pas la vocation de devenir un dictionnaire du bien parlé et du bien pensé en évaluation. Cet encart a pour objectif de soutenir vos réflexions et vos échanges autour de l'évaluation, entre partenaires, avec des évaluateurs, avec des décideurs, ...

La formalisation d'un glossaire commun pour parler d'évaluation est une demande récurrente des membres de la FWPSanté. L'objectif poursuivi est qu'il y ait un accord sur le sens donné aux mots utilisés. Ce travail a été effectué au départ d'un glossaire formalisé en 2012 : « Des mots pour parler d'évaluation », Education Santé n°283.

Deux utilisations sont prévues. Premièrement, en soutien au canevas d'évaluation qui sera proposé par la FWPSanté à la fin du travail du GT Evaluation. Deuxièmement, un outil pour aller plus loin, mobilisable en dehors du canevas.

De nombreux glossaires existent, les définitions prolifèrent, leurs usages sont multiples. Ils varient en fonctions des logiques d'évaluation sous-tendues : émancipation, management, économique, gouvernance, ... et de l'idéologie du promoteur du glossaire. Le présent glossaire est arrêté à la date du XX mars 2021 et sera encore susceptible de modifications durant le travail descriptif sur les dimensions-clés.

Les définitions présentées ici ont été choisies, voire recomposées¹, par le GT Evaluation de la FWPSanté qui s'est positionné quant aux mots essentiels à conserver et qui seront utiles dans l'une ou l'autre perspective d'utilisation.

L'équipe EPSRist-ULiège vous encourage cependant à consulter les glossaires dans leur version originale.

Ce glossaire se veut utile. Les termes sont regroupés par proximité en fonction des questions et des thèmes de réflexion les plus fréquents au moment de démarrer une démarche d'évaluation. Les termes techniques relatifs aux méthodes de collecte et d'analyse de données n'ont pas été pris en compte ici.

¹ Les définitions signalées par * sont composées par les auteurs.

INDEX PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Action	6
Activité	6
Apprentissage organisationnel	4
Autoévaluation	15
Cadre logique (Modèle logique)	16
Cahier des charges	16
Cohérence	10
Critère	9
Démarche qualité	7
Durabilité (pérennité, viabilité)	11
Effets	8
Efficacité	10
Efficience	10
Enjeux	12
Ethno-évaluation	11
Evaluation	4
Évaluation accompagnée	15
Evaluation démocratique	13
Evaluation d'Impact sur la santé (EIS)	12
Evaluation émancipatrice	13
Évaluation ex-ante (diagnostic de situation)	11
Évaluation ex-post	11
Évaluation externe	15
Evaluation formative	5
Évaluation in-itinere ou concomitante	11
Évaluation interne	15
Évaluation négociée	13
Evaluation participative	12
Évaluation pluraliste	13
Impacts	8
Implantation	7
Indicateur	10
Instance d'évaluation	14
Intervention	6
Jugement sur la valeur	4
Largeur de la participation	12
Norme	10
Objectif	8
Objectif de santé	8
Objectif général	8
Objectif opérationnel	9
Objectif spécifique	9

Objectif stratégique transversal	8
Objet d'évaluation	5
Panel d'experts	14
Partenaires	14
Participants	14
Parties prenantes	14
Performance	9
Pertinence	11
Processus	6
Produits	7
Profondeur de la participation	13
Programme	5
Projet	5
Protocole d'évaluation	16
Qualité	6
Question d'évaluation	6
Réalisations	7
Référentiel	10
Responsabilité de rendre compte	5
Résultats	7
Services	7
Théorie de l'action	16
Triangulation	16
Valorisation	5

EVALUATION

Exercice particulier consistant à répondre à un ensemble de questions relatives à la raison d'être, à la mise en œuvre et aux effets d'une intervention, afin de construire un jugement sur sa valeur à partir de plusieurs angles de vue (efficacité, accessibilité, participation, pertinence, cohérence...) en vue de prendre une décision.

On recense une grande variété de définitions de l'évaluation. L'évaluation est souvent qualifiée en fonction des politiques, programmes ou actions sur lesquels elle porte (par exemple, évaluation de politiques, de programmes, de projets, de pratiques professionnelles, de réseaux), de ses finalités (évaluation formative, récapitulative, managériale...), de la discipline principalement mobilisée (évaluation épidémiologique, évaluation économique...), du mode opératoire (évaluation externe, interne, autoévaluation), du moment auquel elle est réalisée (évaluation ex-ante, concomitante ou *in itinere*, ex-post), de la nature de l'exercice (démarche, méthode, processus d'évaluation). (d'après Jabot et Bauchet)

JUGEMENT SUR LA VALEUR

« Évaluer c'est émettre un jugement sur la valeur d'une action », est une citation fréquente dans le monde de l'évaluation. Ce jugement – qui a un sens proche de celui d'appréciation – est construit à partir d'informations et d'analyses valides et fiables, et à partir des normes de références des participants à l'élaboration du jugement.

Le jugement sur la valeur est produit par une personne ou un groupe (par exemple, une instance d'évaluation) dans un contexte social. Ce jugement est porté à partir de critères explicites. Le jugement sur la valeur- ou jugement évaluatif – n'est pas un *jugement de valeur* au sens profane du terme. (*)

<<Boîte 1<< (Pourquoi ?)

Les finalités de l'évaluation ?

APPRENTISSAGE ORGANISATIONNEL

Le fait que les leçons tirées de l'expérience sont acceptées et retenues par les institutions ou organisations responsables de l'intervention. L'apprentissage va au-delà de la rétroaction dans la mesure où les leçons apprises sont capitalisées et peuvent être appliquées à d'autres interventions. Il existe deux types d'apprentissage :

- **L'apprentissage direct** lorsque les utilisateurs apprennent que l'intervention est un succès ou un échec. Cela peut les conduire, par exemple, à diminuer le budget alloué à des interventions qui réussissent le moins bien.
- **L'apprentissage indirect** lorsque les utilisateurs réalisent qu'ils doivent remettre en cause leurs hypothèses de base (leur théorie d'action). Cela peut les conduire, par exemple, à organiser différemment la mise en œuvre des interventions qui réussissent le moins bien. (Jabot et Bauchet)

EVALUATION FORMATIVE

Évaluation qui s'intéresse à ce qui se passe pendant le déroulement d'un programme, d'un projet ou d'une action. Le but en est d'améliorer les modalités d'action, de coopération, voire de revoir les objectifs du programme, par un processus de feedback à l'intention des acteurs et partenaires du programme. On réintègre donc dans le programme les résultats d'une démarche d'évaluation concomitante. En référence à la définition ci-dessus, il s'agit parfois d'apprentissage organisationnel indirect (dit en boucle double). (d'après MIDY)

RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE

Obligation de rendre compte du fait que le travail a été conduit selon les règles et les normes convenues, ou obligation de rendre compte de façon claire et impartiale sur les résultats et la performance, au regard du mandat et/ou des objectifs fixés. Pour les décideurs et les gestionnaires du secteur public, le devoir de rendre compte s'effectue envers les contribuables et les citoyens. (OCDE) Pour les opérateurs, ce devoir concerne les financeurs, les pouvoirs organisateurs, les partenaires, voire les populations cibles. (*)

VALORISATION

Ensemble d'activités utilisées pour faire connaître les résultats d'une évaluation (diffusion) et pour qu'une utilisation pratique puisse en être tirée. Un point important de cette démarche consiste à étendre les apprentissages présentant un intérêt général et/ou spécifique à d'autres situations et contextes. (Office Fédéral de la Santé Publique)

<<Boîte 2<< (QUOI ?)

Questions et objets d'évaluation

OBJET D'ÉVALUATION

Ce que l'évaluation observe pour répondre aux questions d'évaluation. Il existe des objets à des niveaux de généralités différents (un programme, un projet, une action) et au sein de ceux-ci, des facettes différentes à examiner (les résultats, les processus, les ressources...). Pour chacune de ces catégories d'objets, les guides d'évaluation proposent soit des listes de questions évaluatives, soit des objets plus précis encore.

UN PROGRAMME est un ensemble d'actions, de mesures, de processus et/ou de services coordonnés en vue de réaliser des objectifs communs. Le plus souvent, un programme est organisé en référence à des objectifs spécifiques. Il est fixé en termes de durée, de champ d'application et de budget. La mise en application d'un programme nécessite l'intervention d'acteurs qui ne sont pas nécessairement en relation les uns avec les autres.

UN PROJET est une opération non divisible, délimitée en termes de calendrier et de budget et placée sous la responsabilité d'un opérateur. (MEANS). Selon Barbier (1991), un projet est l'image anticipatrice d'un processus de transformation du réel

- o Qui fait l'objet d'une argumentation et d'une description
- o Visant à en établir la cohérence et la pertinence
- o Qui est planifiée en fonction d'une échéance précise

Démarche comprenant la conception, l'analyse de la situation, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation. Un projet comporte souvent plusieurs activités qui concourent aux mêmes objectifs généraux et déterminées dans le temps, et définit un ensemble d'actions. (Glossaire, Lentille ISS)

UNE ACTION est considérée comme un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées, entreprises dans le but d'atteindre un objectif opérationnel prédéfini. Une action peut être une partie d'un programme ou d'un projet. (IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, ORS Auvergne-Rhône-Alpes, 2019).

Une **action** devrait permettre de contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique auquel elle se rapporte. Elle devrait être la plus concrète possible pour renforcer le caractère opérationnel du WAPPS.

De façon complémentaire, UNE ACTIVITÉ est définie comme un ensemble d'interactions entre les acteurs engagés dans la réalisation de celle-ci.

Selon l'usage des membres, le terme INTERVENTION recouvre de manière indistincte les "actions" ou les "activités" définies ci-dessus.

QUESTION D'ÉVALUATION

Interrogation se rapportant à l'objet d'évaluation et correspondant à ce que l'on veut réellement savoir à propos de l'objet retenu. (ERSP Rhône-Alpes)

Les questions ont en principe trois dimensions : descriptive (que s'est-il passé ?), causale (dans quelle mesure ce qui s'est passé est-il réellement un effet de l'intervention ?) et normative (l'effet est-il satisfaisant ?). Une évaluation comprend généralement plusieurs questions. (MEANS)

PROCESSUS

Dans le domaine de l'évaluation, le processus se définit généralement par contraste avec les résultats, les effets ou les impacts. L'évaluation de processus, parfois appelée évaluation de la mise en œuvre, s'intéresse à ce qu'un projet ou un programme met en place pour tenter d'atteindre ses objectifs. Elle est donc aussi utile pour comprendre pourquoi le programme prévu n'a éventuellement pas atteint ses objectifs. L'évaluation de processus recouvre des dimensions aussi variées que le partenariat, le nombre et la couverture des actions, les outils et services construits pour servir de supports, les freins et facilitateurs à la mise en place du projet, etc. Certains éléments de processus sont suffisamment importants pour donner lieu à une définition particulière (implantation, réalisation, qualité, ...). (*)

QUALITÉ : La qualité d'un produit ou d'un service, c'est l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'une entité, qui lui confèrent l'aptitude à remplir ses missions de manière satisfaisante en fonction de normes définies en interne ou externe Par exemple : la cohérence interne et externe au projet, la participation des usagers, la pertinence par rapport au problème, l'acceptabilité, le respect des « bonnes pratiques » par les professionnels...

PRODUITS : concernent les objets matériels, tangibles qui ont une existence au-delà de l'action. Exemples : matériel RdR, outils...

SERVICES : concernent des prestations, des objets immatériels, qui peuvent ou non être complémentaires au produit. Exemples : distribution de matériel RdR, formation, sensibilisation, animation, participation à un réseau...

Le terme évaluation de la qualité peut, selon les cas, être associé à des démarches qualité ou à des démarches d'accréditation. L'accréditation repose sur la conformité du service à un certain nombre de normes préétablies, souvent définies et attestées par des experts extérieurs.

Une **DÉMARCHE QUALITÉ** est un processus global, systématique et continu qui permet d'accroître la confiance dans la qualité du service rendu. Elle consiste à examiner régulièrement des points clefs du fonctionnement de l'organisation et des actions, à se questionner collectivement sur les pratiques de l'organisation et à décider de mesures afin de conforter ses points forts et de réduire progressivement ses points faibles. On parlera d'assurance de qualité quand cette démarche repose sur une série d'actions planifiées et systématiques et/ou sur la référence à des normes standardisées. (d'après INPES)

RÉALISATIONS

Selon les auteurs, les réalisations sont classées parmi les processus ou les résultats. Les réalisations sont des activités, produits et services fournis directement par une intervention, bien délimités et concrets, mis en place pour atteindre les objectifs du projet ou du programme, et qui continueront à avoir une existence en dehors de celui-ci. Les réalisations peuvent prendre la forme d'objets matériels (un outil d'animation, une brochure, une base documentaire...) ou immatériels (un réseau de partenaires, un programme de formation, etc.).

IMPLANTATION

Quelquefois utilisée dans le sens restreint de couverture (population qui a été rejointe par le programme), l'implantation peut être parfois comprise de manière plus large, comme l'analyse des conditions qui ont permis au projet ou au programme de toucher l'ensemble du territoire ou des populations concernées.

RÉSULTATS

Dans le domaine de l'évaluation, le terme résultat est généralement utilisé, en écho du terme processus. Il se rapporte à l'atteinte des objectifs d'une intervention. Dans certains modèles, il équivaut au terme « produit ». Comme les termes « effet » et « impact », le terme « résultat » recouvre des définitions variées, parfois contradictoires. Face à l'un de ces trois termes qui se rapportent aux changements produits par une intervention, on lèvera les ambiguïtés en se posant les questions suivantes. Le changement concerné est-il observé directement après l'intervention, à court ou moyen terme (effets) ou au contraire à long terme (impacts)? Concerne-t-il une des finalités sanitaires, sociales, économiques sur l'ensemble d'une population ou un des objectifs intermédiaires nécessaires (effets) pour progresser vers cette finalité (impacts)? L'évaluation intègre-t-elle seulement les

changements attendus ou va-t-elle enregistrer aussi les changements inattendus sur la population concernée, sur les autres programmes ou mesures, etc. (*)

EFFETS

Ce sont les changements directement observables d'une intervention (d'un projet, d'une action, d'une activité) sur le milieu ou une population ; ils peuvent être attendus ou non, attribuables directement ou indirectement à une action, identifiables à court ou moyen terme (*acquisition de connaissances, amélioration des compétences, modification de comportement...*). Ainsi, la catégorie « effets » se décline traditionnellement en comportements, représentations, aménagements matériels ou organisationnels, mobilisation communautaire, etc. (*) Les effets se différencient des impacts qui se constatent sur les finalités. (d'après Jabot et Bauchet)

IMPACTS

Les impacts désignent plutôt les changements rapportables aux finalités à long terme d'une politique ou d'un programme ; l'évaluation des impacts peut nécessiter l'analyse spécifique des effets d'une variété d'axes d'intervention ou d'actions. On parlera par exemple, d'impact sur l'amélioration de la qualité de vie, la réduction de la mortalité, la réduction de l'obésité, la réduction de la consommation de tabac d'une population. L'évaluation d'impact s'intéresse aussi à l'ensemble des changements sociaux, économiques et environnementaux imputables à une intervention, qu'ils soient positifs ou négatifs, souhaités ou non. (d'après Jabot et Bauchet)

L'OBJECTIF devra en effet correspondre à un choix, présentant les caractéristiques suivantes : il traduit une recherche de cohérence par rapport à la mission et à la vocation de l'organisation; il s'inscrit dans un horizon temporel de moyen ou long terme ; il s'accompagne d'une part de la définition du résultat attendu à cette échéance, et d'autre part de l'étude de la situation de départ, de façon à pouvoir identifier le parcours intermédiaire à réaliser; il est mesurable ou observable et doit donc donner lieu à l'élaboration d'indicateurs ou d'indices. (d'après Bartoli)

UN OBJECTIF DE SANTÉ reflète la nature de l'amélioration de la santé espérée à l'échéance du WAPPS, à savoir 2030. Il est assimilé à un OBJECTIF GÉNÉRAL relatif aux thématiques de santé prioritaires. Il contient, quand c'est possible, des précisions sur la quantification de cette amélioration ou une indication de tendance, ainsi que les populations bénéficiaires finales spécifiques. Le secteur de la promotion de la santé ne pourra à lui seul rendre possible l'atteinte de ces cibles. Les objectifs sont basés sur des documents de références internationaux comme le Santé 2020 de l'OMS ou le Plan d'action pour la prévention et le contrôle des Maladies non-transmissibles 2013-2020. (d'après le Plan wallon Prévention et Promotion de la santé, H2030 – WAPPS)

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX sont applicables à l'ensemble des priorités de santé définies dans le Plan. Ces objectifs sont indispensables pour s'assurer de la qualité et de l'efficacité de la promotion de la santé et ainsi faire face aux défis actuels en matière de santé.

Chaque objectif de santé se décline en [OBJECTIFS SPÉCIFIQUES](#) qui représentent des étapes intermédiaires vers la réalisation des objectifs de santé. Ces objectifs spécifiques sont composés d'actions à mener pour les atteindre. Dans certaines parties du Plan, ces objectifs spécifiques prévoient un niveau intermédiaire entre l'objectif spécifique et les actions : [LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS](#).

[UN OBJECTIF SPÉCIFIQUE](#) devrait refléter la nature de ce que l'on souhaite changer ou mettre en place. Il devrait faire mention d'une quantification permettant de mesurer son degré de réalisation ainsi que les populations bénéficiaires visées, qu'elles soient intermédiaires (structures, relais, ...) ou finales. La temporalité devrait figurer dans l'énoncé si elle est inférieure à 2030. La réalisation des objectifs spécifiques doit contribuer significativement à atteindre l'objectif de santé.

PERFORMANCE

Le concept de performance est de plus en plus souvent utilisé bien qu'il n'en existe pas une définition stabilisée. Il s'applique plutôt à des objets d'évaluation très larges tels que les systèmes de santé, les organisations, les politiques de remise à l'emploi ou d'insertion, les politiques de prévention ou de promotion de la santé, etc. La performance désigne à la fois la capacité d'une organisation à atteindre les résultats fixés en conformité avec les valeurs, avec les moyens alloués (efficience) et sa capacité à maîtriser la chaîne (des ressources, activités, réalisations) qui mène aux résultats et aux impacts. L'appréciation de la performance suppose un effort d'intégration. (Commissariat à la santé et au bien-être du Québec; Jabot et Bauchet, MEANS).

<<Boîte 3<<

Critères, indicateurs

CRITÈRE

Le critère est une caractéristique de l'objet à évaluer sur la base de laquelle sera formulé le jugement évaluatif. C'est un angle de vue adopté par des acteurs pour regarder un objet et apprécier une intervention. Cohérence, pertinence, efficacité, efficience et utilité sont les critères classiques qui orientent les questions d'évaluation. Toutefois, pour chaque évaluation, des critères plus spécifiques seront construits et négociés avec l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs de fonds, organismes subventionnaires, responsables de programme, opérateurs, bénéficiaires), lesquels ne portent pas nécessairement le même regard sur l'intervention. Par exemple, l'évaluation d'un service peut être appréciée sur la base de plusieurs critères, en fonction des intérêts des différentes personnes : *l'accessibilité*, *la permanence du fonctionnement* et *la qualité de l'accueil* pour les usagers de ce service ; *la conformité aux normes techniques* et *la compétence des professionnels* pour les responsables de l'organisme pourvoyeur de services ; *l'adaptabilité du service* aux besoins du fonctionnement pour les professionnels de ce service; et enfin *la rentabilité* pour le commanditaire. (Jabot et Bauchet)

RÉFÉRENTIEL

Cadre d'interprétation des données recueillies aux fins de l'évaluation et à partir duquel un jugement peut être formulé. C'est un système de référence qui permet de confronter les indicateurs (éléments représentatifs d'une situation réelle) aux critères et aux normes ou valeurs de référence, quand celles-ci existent (éléments significatifs d'une situation désirée) dans un contexte donné. (Jabot et Bauchet)

INDICATEUR

Un indicateur est la manifestation concrète d'un critère, un indice pris dans l'observable qui permet de dire si l'objet d'évaluation correspond au critère. L'indicateur peut être quantitatif ou qualitatif. (Jabot et Bauchet) Idéalement, un indicateur devrait être mesurable (une quantité - chiffre ou taux) ou observable (une qualité - présence ou absence d'une caractéristique) ; en lien direct avec la réalité observée ; concret : interprétable de la même façon pour tout le monde. Un indicateur est choisi en fonction de son utilité, de sa faisabilité, de sa proximité avec la réalité étudiée. Plusieurs indicateurs se combinant peuvent correspondre à un même critère (Campanale)

NORME*

Niveau que l'intervention doit atteindre pour être jugée réussie selon un critère donné ou encore combinaison de caractéristiques que l'objet doit posséder pour être jugé satisfaisant selon un critère donné. On pourrait distinguer les normes, fixées par la loi ou les recommandations, et celles qui peuvent être fixées en fonction du contexte d'une action et des enjeux des acteurs. La norme (on parle aussi parfois de seuil ou de standards) est indispensable pour pouvoir interpréter l'indicateur. (*)

COHÉRENCE

Critère de jugement qui interroge l'adéquation entre plusieurs termes : les objectifs de l'intervention, les ressources allouées, les activités prévues (*cohérence interne*), ou encore d'autres interventions visant les mêmes effets (*cohérence externe*). (d'après Jabot et Bauchet)

EFFICACITÉ

Ce critère permet d'apprécier la réalisation des objectifs d'une intervention en comparant les résultats (au sens d'effets) obtenus aux résultats attendus, ces résultats étant imputables à cette intervention (*efficacité propre*). (Jabot et Bauchet)

Évaluer l'efficacité suppose donc d'une part qu'un objectif ait été préalablement défini, et d'autre part que le résultat obtenu ait été mesuré (ou du moins estimé, observé). [...]

EFFICIENCE

L'efficacité met en rapport les ressources mises en œuvre et les effets d'une intervention. Cela suppose d'avoir fait la preuve de l'efficacité. Une intervention efficace est une intervention efficace à moindre coût. (Jabot et Bauchet)

ETHNO-ÉVALUATION

L'ethno-évaluation est aussi un processus qui est activé en permanence pendant l'action. Ethno-évaluation désigne une évaluation pour laquelle les critères et les indicateurs sont construits par et pour les professionnels à partir de l'observation de leurs pratiques dans la conduite quotidienne de leurs projets. (*)

PERTINENCE

Critère interrogeant le bien-fondé d'une intervention, à savoir l'adéquation entre ses objectifs et la nature du problème à résoudre. (Jabot et Bauchet)

DURABILITÉ (PÉRENNITÉ, VIABILITÉ)

La propriété des effets ou des réalisations à perdurer à moyen ou long terme. Ils sont durables s'ils subsistent après la fin du financement attribué par l'intervention. Ils ne sont pas durables si une activité n'est pas capable de générer ses propres ressources ou d'être assurée par des ressources existant par ailleurs. L'intervention n'est pas durable si elle s'accompagne d'effets négatifs, notamment sur l'environnement, et que cela entraîne des phénomènes de blocage ou de rejet. (MEANS)

<<Boîte 4<< (QUAND ?)

Les moments de l'évaluation

ÉVALUATION EX-ANTE (DIAGNOSTIC DE SITUATION)

Évaluation qui est conduite avant la mise en œuvre d'une action. (OCDE, 2002). Cette évaluation vise à identifier les effets *a priori* et la faisabilité d'une intervention. (Cfr évaluation impact santé) (Jabot et Bauchet). L'évaluation ex ante porte sur l'analyse du contexte à l'origine de l'intervention publique, sur le contenu de cette intervention, sur les conditions de mise en œuvre et sur les réalisations, résultats et effets attendus. (CEDIP, 2016). Elle est un support essentiel pour évaluer ultérieurement la pertinence, la cohérence interne ou externe selon qu'elle s'intéresse à la logique d'intervention ou à sa complémentarité avec d'autres politiques, la faisabilité, et/ou l'impact prospectif d'une mesure en préparation. (Albarello et al., 2016).

ÉVALUATION IN-ITINERE OU CONCOMITANTE

Intermédiaire, *in itinere* ou chemin faisant, cette évaluation est réalisée au cours de la mise en œuvre d'une intervention. Elle fournit un diagnostic d'étape sur les premières phases de la réalisation. Elle est utile pour vérifier la nécessité de réorienter une intervention. (Jabot et Bauchet)

ÉVALUATION EX-POST

Réalisée à la fin d'une intervention, cette évaluation a pour but d'apprécier les effets de cette intervention, d'en identifier les facteurs de réussite ou d'échec, et d'en tirer des enseignements pour les fins d'autres interventions. (Jabot et Bauchet)

EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS)

Une combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population. En d'autres mots, par l'EIS, on vise à dresser un tableau des effets anticipés de politiques, de programmes et de projets sur la santé d'une population et sur les différents groupes qui la composent. La mise en lumière des effets potentiels sur la santé permet ainsi d'éclairer la prise de décision. Il s'agit donc d'une forme particulière d'évaluation ex ante (*). (*Évaluation d'Impact sur la santé lors de l'élaboration des projets de la loi et règlement au Québec*).

<<Boîte 5<< (QUI ?)

Les acteurs qui participent à l'évaluation

ENJEUX*

Il s'agit d'envisager comment l'évaluation devient un lieu d'expression – explicites ou implicites – des stratégies, des intérêts, des valeurs des participants selon leurs contraintes propres (e.g. expérience, appartenance institutionnelle, affiliation politique, relations de pouvoir, ...). (*)

EVALUATION PARTICIPATIVE

L'évaluation participative accorde une place particulière à toutes les personnes concernées par une intervention et son évaluation. Elle prend en considération leurs valeurs, leurs points de vue, leurs intérêts et leurs attentes, et cela à toutes les étapes du processus. Elle peut cependant prendre des formes diverses en fonction de la largeur de la participation (qui y est associé ? associe-t-on les citoyens ?) et en fonction des étapes auxquelles on associe les participants (identification des questions évaluatives, cahier des charges, protocole, pilotage et instance d'évaluation, analyse et interprétation des résultats, formulation de recommandations et diffusion des résultats). Les bénéfices recherchés en recourant à l'évaluation participative permettent aussi d'en distinguer les formes. Ces bénéfices s'organisent autour de trois axes : l'axe politique (autodétermination et émancipation des acteurs, justice sociale, démocratisation de la décision publique - Fetterman) ; l'axe opérationnel (utilisation des résultats, amélioration de l'efficacité des programmes et des politiques - Patton) ; l'axe constructiviste (qualité et pertinence de la connaissance produite par l'intégration des aspirations, préoccupation et valeurs des différents acteurs - Stake). (Jabot et Bauchet, Baron et Monnier, Jacob et Ouvrard)

LA LARGEUR DE LA PARTICIPATION renvoie à la diversité des acteurs impliqués dans le processus d'évaluation (Baron & Monnier, 2013).

LA PROFONDEUR DE LA PARTICIPATION désigne le degré d'implication des différentes parties prenantes au sein du processus d'évaluation. En effet, ces parties prenantes peuvent être associées à une ou plusieurs des étapes de l'évaluation (Baron & Monnier, 2013) :

- 1) La définition du contenu du projet d'évaluation
- 2) La définition de la méthodologie et du cahier des charges
- 3) Le pilotage et la supervision des travaux
- 4) L'analyse des données
- 5) La formulation des recommandations

ÉVALUATION PLURALISTE

Une plus grande diversité de points de vue facilite leur confrontation au sein du groupe de pilotage, et permet d'élever le degré de consensus d'interaction et la robustesse des interprétations. Sous réserve de savoir tirer un parti positif des différences de vues, l'évaluation pluraliste renforce la richesse et la crédibilité des conclusions. (MEANS)

ÉVALUATION DÉMOCRATIQUE

Démarche d'évaluation qui vise à accroître la qualité et la transparence du débat démocratique [...]. L'évaluation est définie comme un « jugement porté sur la valeur de l'intervention publique » par des personnalités démocratiquement élues. Les professionnels de l'évaluation sont au service de cette instance et ont un apport technique uniquement. Le processus est public. (MEANS)

ÉVALUATION NÉGOCIÉE

La négociation se situe toujours sur deux plans : d'un côté, ce sur quoi porte la négociation, par exemple le montant d'une subvention, l'objet d'évaluation, les critères d'évaluation, le type d'information à recueillir; de l'autre, celui du processus de négociation, c'est-à-dire comment les démarches d'évaluation prévoient les modalités de décisions.

La négociation consiste en un processus dynamique au cours duquel les parties, ayant à la fois des intérêts communs et des intérêts opposés, essaient de convenir des termes d'un protocole d'évaluation. Cette définition suppose que la négociation comporte une série d'entretiens, d'échanges de points de vue et de démarches pour parvenir à un accord. (d'après Midy)

L'ÉVALUATION ÉMANCIPATRICE

L'évaluation émancipatrice reprend les caractéristiques de l'évaluation négociée, de l'évaluation démocratique et pluraliste : négociation, diversité des points de vue et démocratisation. Cependant, elle affiche une volonté explicite de donner du pouvoir aux participants grâce au processus d'évaluation. Elle considère indispensable d'accorder un pouvoir de décision aux groupes les plus démunis et exclus. Elle affiche aussi clairement son appartenance au constructivisme (Baron et Monnier)

INSTANCE D'ÉVALUATION

Groupe de pilotage de l'évaluation comprenant les principaux protagonistes de l'intervention évaluée. On peut associer à l'évaluation toute personne qui est potentiellement utilisatrice des recommandations, toute personne qui a un intérêt dans les informations produites, toute personne qui est susceptible d'être gagnante ou perdante dans le processus. Les principales catégories de protagonistes sont les financeurs, les gestionnaires, les opérateurs et les publics concernés. Les protagonistes invités à participer à une instance d'évaluation expriment leurs attentes et leurs craintes ; ils améliorent la pertinence des questions posées et leur présence crédibilise l'évaluation. (MEANS)

PANEL D'EXPERTS

Groupe de travail spécialement constitué et réuni à plusieurs reprises pour la réalisation de l'évaluation. Les experts sont des spécialistes indépendants et reconnus dans les domaines d'intervention évalués. Les experts produisent collectivement un jugement sur la valeur de l'intervention publique et de ses effets. Le panel d'experts permet de formuler rapidement et à faible coût un jugement de synthèse intégrant les principales informations connues sur le programme ainsi que celles issues d'expériences antérieures et extérieures. (MEANS)

PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes sont définies comme les personnes concernées, c'est-à-dire préoccupées, intéressées ou potentiellement affectées par l'intervention. « *Une partie prenante (en anglais : stakeholder) est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution).* » (Wikipedia, consulté le 02-06-2020)

PARTICIPANTS

Personnes tirant profit de la mise en œuvre d'une intervention, directement ou indirectement, intentionnellement ou non. Ainsi, on distingue différentes catégories de participants : ceux qui sont directement visés par une intervention (*participants directs*), ceux qui profitent des conséquences indirectes d'une intervention sans en être les cibles (*participants indirects*), ceux qui profiteront de ses conséquences à long terme (*participants ultimes*), ceux qui bénéficient d'un appui dans le cadre de cette intervention (*participants intermédiaires*). Stakeholder et partie-prenante sont aussi utilisés. (Jabot et Bauchet)

PARTENAIRES

Personnes et/ou organisations qui collaborent pour atteindre des objectifs convenus en commun (OCDE, 2002). Le concept de partenariat évoque des objectifs conjoints, des responsabilités partagées en ce qui concerne les réalisations, des engagements réciproques et une obligation de rendre compte de manière claire. (OCDE, 2002)

ÉVALUATION INTERNE

L'évaluation interne est produite par les auteurs d'une intervention. L'évaluation interne intervient dans différentes autres formes d'évaluation telle que l'évaluation formative, démarche qualité, l'auto-évaluation, l'évaluation accompagnée. Il faut encore distinguer les cas où l'évaluation interne implique toute une équipe de ceux où elle est confiée à l'un ou l'autre membre de celle-ci.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation consiste à s'évaluer soi-même, soit à partir de critères dont on s'est doté soi-même, soit à partir d'un référentiel déterminé. (*) On peut aussi distinguer deux versants de l'autoévaluation : l'autocontrôle et l'autoquestionnement. L'*autocontrôle* met en rapport les évaluateurs avec les normes sociales, légales, scientifiques, professionnelles (etc.) dans un souci de conformité ou de formalisation. L'*autoquestionnement* serait plutôt du côté de la créativité, de la mise en projet et de la recherche de sens. (d'après Vial)

ÉVALUATION ACCOMPAGNÉE

L'évaluation accompagnée est une modalité de l'évaluation où le rôle de l'évaluateur est de soutenir les porteurs de projet pour que ceux-ci conçoivent et réalisent leur propre évaluation. Elle est principalement mise en place lors d'évaluation interne ou d'auto-évaluation. Elle doit être distinguée de l'évaluation négociée et de l'évaluation émancipatrice dans lesquelles l'évaluateur peut être une partie prenante parmi d'autres.

ÉVALUATION EXTERNE*

L'évaluation externe est conduite par des personnes extérieures à l'intervention évaluée. Lors d'une évaluation externe, la responsabilité de la réalisation de l'évaluation, telle que définie par le cahier des charge et/ou pilotée par l'instance d'évaluation, repose sur les évaluateurs. L'évaluation externe peut cependant être menée de manière participative (dans le schéma pluraliste, par exemple) ou négociée. (*)

<<Boîte 6<<

Ce n'est pas fini : encore quelques mots !

CADRE LOGIQUE (MODÈLE LOGIQUE)

Outil permettant de formaliser la logique d'une intervention, à savoir les relations entre les différentes composantes de cette intervention (buts, objectifs, activités, effets attendus), de visualiser les différentes voies possibles pour atteindre les résultats, et d'identifier les facteurs externes susceptibles d'influer cette intervention. (Jabot et Bauchet)

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges définit le travail et le calendrier que devra réaliser l'équipe d'évaluation.

Il rappelle le cadre réglementaire et précise le champ de l'évaluation. Il annonce les principaux motifs de l'évaluation et précise les questions posées. Il rappelle les connaissances disponibles et trace les grandes lignes de la méthode d'évaluation. Il décrit la répartition du travail et des responsabilités entre les personnes qui participent au processus d'évaluation. Il fixe le calendrier et, si possible, le budget alloué. Il précise les qualifications attendues des équipes candidates ainsi que les critères qui seront utilisés pour sélectionner l'équipe d'évaluation. Il est généralement complété par des annexes administratives. (MEANS)

THÉORIE DE L'ACTION

Logique et stratégies sur lesquelles est construite une intervention, notamment les hypothèses émises pour expliquer la façon dont celle-ci devrait produire ses effets et atteindre son objectif global. Elle explicite les relations entre les réalisations, les effets intermédiaires et l'impact à plus long terme. (Jabot et Bauchet)

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Au sens large, ensemble des règles définies au démarrage d'une évaluation, décrivant sa méthodologie ainsi que ses différentes étapes (ERSP Rhône-Alpes)

Au sens plus étroit : partie technique du plan de travail de l'évaluation conçu pour réaliser la collecte d'informations et l'analyse des données. (MEANS)

TRIANGULATION

Combinaison de plusieurs sources d'information, techniques de recueil de données, théories de référence ou chercheurs dans le but de vérifier la justesse et la stabilité des résultats produits ou dans le but d'avoir une vision plus riche des objets d'évaluation (d'après Mucchielli A.).

BIBLIOGRAPHIE

Glossaires

Bartoli A., Le management dans les organisations publiques, Dunod, Paris, 2005.

Baron G., Monnier E., Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile, Revue Informations Sociales no 110, septembre 2003.

Jabot Fr. et Bauchet M., Glossaire in Approches et pratiques en évaluation de programme, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2009.

Fontaine D. et al, L'évaluation en 9 étapes, ERSP Rhône-Alpes, 2004 (<http://www.ersp.org/elearning/accueil.asp>).

Collection MEANS, Évaluer les programmes socio-économiques : glossaire de 300 concepts et termes techniques (volume 6). Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Guide pratique : Évaluation d'impact sur la santé lors de l'élaboration des projets de loi et règlement au Québec, 2006.

Midy Fr., Guide d'évaluation participative et de négociation, Service aux collectivités Université de Montréal, 2012

Vial M., Se former pour évaluer. Se donner une problématique et élaborer des concepts, De Boeck, Bruxelles, 3e édition, 2005.

OCDE, Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, 2010.

Office Fédéral de la Santé Publique, Glossaire de termes d'évaluation, Suisse, 2005.

Toulemonde J., Voisinages: de la confusion à la complémentarité, Évaluation, audit de performance, pilotage de la performance, management par la qualité, Les cahiers de SFE (Société française de l'évaluation), cahier no 4, Juin 2009.

Guides et outils

Bilodeau A., Allard D., Les dispositifs de la participation aux étapes stratégiques de l'évaluation, The Canadian Journal of Program Evaluation, 21,3, 257-282

Bilodeau A. et al, Outil diagnostique de l'action en partenariat, 2008

Carbonnel L. et al., L'évaluation régionale des plans régionaux de santé publique, Quelques repères pour les acteurs, Ministère de la santé et des sports, Paris, Avril 2008
Collection MEANS, Évaluer les programmes socio-économiques : conception et conduite

d'une évaluation (volume 1). Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

Collection MEANS, Évaluer les programmes socio-économiques : principales techniques et outils d'évaluation (volume 3). Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

Collection MEANS, Évaluer les programmes socio-économiques : solutions techniques pour évaluer dans un cadre de partenariat (volume 4). Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1999.

Daigneault J.M.(dir.), Les approches théoriques en évaluation, Cahiers de la performance et de l'évaluation, Québec, PerfEval, 2011, no 4.

Fontaine D., L'évaluation en 9 étapes, ERSP Rhône-Alpes, 2004

INPES, Comment évaluer la qualité de vos actions en promotion de la santé, Paris, 2009,

INPES, Outil d'analyse de pilotage et d'analyse de l'efficacité attendue des interventions en promotion de la santé et Guide explicatif (PREFFI), 2003.

Jacob S. et Ouvrard L., Comprendre et entreprendre une évaluation participative : guide de synthèse, Québec, PerfEval, 2009

Midy F., Guide d'évaluation participative et de négociation, 2012

Nock F., Petit guide de l'évaluation en promotion de la santé, Mutualité française, édition 2006-2007.

Promotion santé Suisse, Quint-Essenz, (version en ligne) <http://www.quintessenz.ch/fr/dimensions> ou (version papier) http://www.quintessenz.ch/fr/files/Criteres_de_qualite_51.pdf.

Gouvernement wallon (2014). Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé horizon 2030: 105.

Gouvernement Wallon (2018). Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. Ensemble pour une vie de qualité en Wallonie ! Rapport Prévention et Promotion de la Santé. Horizon 2030. Partie 2 : Référentiel pour l'action. Belgique: 116.